

Résolution 889

pour une politique transfrontalière ambitieuse : donner au Grand Genève les moyens de ses ambitions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la communauté de destin qui lie Genève et le territoire français ;
- l'importance d'un développement harmonieux et ambitieux du Grand Genève ;
- les incompatibilités institutionnelles et normatives entre les territoires français et suisses ;
- l'importance d'avoir un cadre normatif clair, précis et cohérent pour l'ensemble du Grand Genève ;
- que la « politique par projet » a montré ses limites ;
- la volonté du Gouvernement français de mener une politique transfrontalière ambitieuse avec ses voisins,

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre des démarches en faveur du renforcement de la coopération transfrontalière et du développement de projets transfrontaliers de long terme ;
- à initier des négociations avec les partenaires français en vue de la création d'un fonds transfrontalier paritaire dont les modalités et le champ d'application seront à définir, avec des axes prioritaires impliquant les politiques publiques de la mobilité, la santé, la culture et l'environnement.